



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**

**PROCÈS-VERBAL**

**Le 14 mai 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le quatorze mai deux mille dix-huit (14 mai 2018) à 19h30 et à laquelle sont présents :

La conseillère, Madame Michelle Hudon, poste numéro 2  
La conseillère, Madame Annie Rémillard, poste numéro 3  
Le conseiller, Monsieur Patrick Cyr, poste numéro 4  
Le conseiller, Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5  
Le conseiller, Monsieur Gaëtan Castilloux, poste numéro 6

Est absente et a motivé son absence : La conseillère, Madame Diane Pigeon, poste numéro 1

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général, est également présent.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est : 16

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
14 MAI 2018**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018**

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 4.1. Acceptation des comptes payables et payés;
- 4.2. Retrait de certains dossiers de la liste officielle de la vente pour taxes 2018 par la MRC des Laurentides;
- 4.3. Dépôt - Rapport financier et rapport du vérificateur externe pour l'année 2017;

**5. RÉGLEMENTATION**

- 5.1. Avis de motion et présentation du projet de règlement : Règlement 08-2018 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- 5.2. Adoption du règlement 07-2018 amendant le règlement 06-2014 sur les nuisances;

**6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

- 6.1. Octroi du contrat relatif à l'appel d'offres 03-2018 sur invitation - Fourniture et livraison de cinq mille cinq cent (5500) tonnes métriques de gravier MG10 et de cinq cent (500) tonnes métriques de pierre BC5-10 concassés;
- 6.2. Appel d'offres sur invitation 04-2018 - Fourniture et livraison de pierre concassée et de gravier concassé et brut de différentes grosseurs de granulats;
- 6.3. Appel d'offres public 05-2018 – Fourniture de béton bitumineux (VRAC);
- 6.4. Appel d'offres public 06-2018 – Vente d'un camion de marque GMC C5500 année 2007;

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**



- 7.1. Autorisation d'achat de signalisation – Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière;

## 8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 8.1. Autorisation d'achat de ponceaux pour l'année 2018;  
8.2. Ratification pour l'achat d'équipement de sécurité pour l'excavatrice John Deere 1998;  
8.3. Autorisation d'achat d'une déchiqueteuse à bois;  
8.4. Location d'un véhicule pour le service des travaux publics;  
8.5. Mandat à la firme Dynamitage St-Pierre – Chemin des Grives;

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1. Entente intermunicipale relative à la collecte et au transport des matières résiduelles regroupant les municipalités de La Minerve, Labelle et La Conception;

## 10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 10.1. Amendement à la politique relative aux usages et au contrôle des accès publics du lac des Trois Montagnes;  
10.2. Octroi de contrat pour le contrôle des accès publics du lac des Trois Montagnes;  
10.3. Retour sur l'aménagement d'un nouveau croisement véhiculaire sur le Parc linéaire P'tit Train du Nord;  
10.4. Demande de PIIA 2018-00005 - Lots rénovés 4 419 510 et 4 420 483 – Camping Parc La Conception;  
10.5. Demande de modification règlementaire 2018-00006 – Exemption de la contribution pour frais de parcs et terrains de jeux;  
10.6. Demande de PIIA 2018-00007 - Matricule 1213-83-3423 - Pont Couvert, compagnie 9898-4949 Inc.;  
10.7. Augmentation du montant des jetons de présence pour les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

## 11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1. Ratification d'embauches pour le camp de jour La Toupie 2018;  
11.2. Nomination de l'élu responsable de la bibliothèque municipale auprès du Réseau Biblio des Laurentides;  
11.3. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projet « Aînés au Ketchum »;

## 12. DIVERS

## 13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

\*\*\*\*\*

### 1. RÉS. 73-18

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ouvrir la séance ordinaire.

**Adoptée**

### 2. RÉS. 74-18

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**Adoptée**

### 3. RÉS. 75-18

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018



Il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018.

**Adoptée**

**4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**4.1. RÉS. 76-18 ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS**

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des comptes suivants pour la période du 10 avril au 14 mai 2018, et ce, pour un montant total de 263 895.93 \$ :

- Liste des comptes fournisseurs au 14 mai 2018 127 107.79 \$
- Liste sélective des déboursés par chèques (chèques nos 012299 à 012300) 657.68 \$
- Remises provinciales du 16 mars au 30 avril 2018 31 699.87 \$
- Remises fédérales du 16 mars au 30 avril 2018 13 039.09 \$
- Remise RRFS au 30 avril 2018 11 865.18 \$
- Autres déductions à la source du 16 mars au 30 avril 2018 471.30 \$
- Dépôts salaires du 2 avril au 6 mai 2018 incl. (semaines nos. 15 à 19 incl.) 61 659.56 \$
- Paiement des dépenses incompressibles par AccèsD 17 395.46 \$

**TOTAL : 263 895.93 \$**

**Adoptée**

**4.2. RÉS. 77-18 RETRAIT DE CERTAINS DOSSIERS DE LA LISTE OFFICIELLE DE LA VENTE POUR TAXES 2018 PAR LA MRC DES LAURENTIDES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a approuvé la liste officielle de la vente pour taxes 2018 par la MRC des Laurentides en adoptant la résolution numéro 27-18 lors de la séance régulière du 12 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis, certains éléments ont été retracés et doivent être approfondis aux niveaux des recherches sur les propriétaires et les propriétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'amender la résolution numéro 27-18 relativement à la vente pour taxes 2018 par la MRC des Laurentides, et ce, par le retrait des dossiers suivants :

Numéro de matricule	Cadastre
1213-14-2070	4463639
1414-08-6209	4465039

**Adoptée**

**4.3. RÉS. 78-18 DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT** les articles numéros 176.1 et 176.2 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon,



conseillère, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2017.

**Adoptée**

**Période de questions du public**

**5. RÈGLEMENTATION**

**5.1. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT 08-2018 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

La conseillère, Mme Annie Rémillard, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement 08-2018 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le directeur général présente le projet de règlement 08-2018, comme suit :

Le règlement 04-2018 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a dûment été adopté par le conseil municipal, le 8 janvier 2018. Cependant, afin de se conformer à la Loi, certains articles devaient y être inclus.

Le projet de règlement 08-2018 a donc pour objet de se conformer à la Loi, de par l'ajout desdits articles.

L'adoption de ce règlement est donc nécessaire et abrogera ainsi le règlement 04-2018, portant sur ce sujet.

**5.2. RÉS. 79-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT 06-2014 SUR LES NUISANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de La Conception considère l'importance de réglementer les nuisances pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire apporter certaines rectifications au règlement 06-2014 déjà en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'** avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenue le 9 avril 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a dûment été présenté aux citoyens lors de la séance du conseil tenue le 9 avril 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement numéro 07-2018 amendant le règlement 06-2014 concernant les nuisances, tel que déposé.

**Adoptée**

**Période de questions du public**

**6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

**6.1. RÉS. 80-18**

**OCTROI DU CONTRAT RELATIF A L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 03-2018 – FOURNITURE ET LIVRAISON DE CINQ MILLE CINQ CENT (5500) TONNES MÉTRIQUES DE GRAVIER MG10 ET DE CINQ CENT (500) TONNES MÉTRIQUES DE PIERRE BC5-10 CONCASSÉS**

**CONSIDÉRANT QUE**

pour faire suite à l'appel d'offres numéro 03-2018 concernant la fourniture et livraison de cinq mille cinq cent (5500) tonnes métriques de gravier MG10 et de cinq cent (500) tonnes métriques de pierre BC5-10 concassés, le résultat de l'ouverture des soumissions du 2 mai 2018, à 10h01, est le suivant :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT – TAXES INCLUSES</b>
Les Agrégats de Labelle	64 098.57 \$
Excavation Miller 2014	67 507.57 \$
Excavation RB Gauthier	81 126.36 \$

**CONSIDÉRANT**

la vérification des soumissions a été dûment effectuée, tel que stipulé dans la politique de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat relatif à concernant la fourniture et livraison de cinq mille cinq cent (5500) tonnes métriques de gravier MG10 et de cinq cent (500) tonnes métriques de pierre BC5-10 concassés, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Les Agrégats de Labelle, au coût de 64 098.57 \$ taxes incluses, et ce, selon sa soumission datée du 2 mai 2018.

**Adoptée****6.2. RÉS. 81-18**

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 04-2018 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIERRE CONCASSÉE ET GRAVIER CONCASSÉ ET BRUT DE DIFFÉRENTES GROSSEURS DE GRANULATS**

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de La Conception procède à des demandes de soumissions scellées pour la fourniture et la livraison d'environ six mille six cents (6600) tonnes métriques de pierre concassée et gravier concassé et brut de différentes grosseurs de granulats.

QUE les soumissions doivent comprendre toutes les caractéristiques et toutes les exigences pour la fourniture et la livraison d'environ six mille six cents (6600) tonnes métriques de pierre concassée et gravier concassé et brut de différentes grosseurs de granulats.

QUE les soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions. Seules les soumissions présentées sur les formulaires de la Municipalité seront acceptées.

QUE les soumissions dûment complétées et signées doivent être



reçues au bureau de la Municipalité dans des enveloppes scellées portant l'inscription « Appel d'offres sur invitation 04-2018 – Graviers et pierre divers » jusqu'à 10h00, heure locale, le 31 mai 2018 à l'adresse de la Municipalité pour être ouvertes publiquement le 31 mai 2018 à 10h01 au bureau de la Municipalité :

Municipalité de La Conception  
1371, rue du Centenaire  
La Conception, (Québec) J0T 1M0  
Téléphone : (819) 681-3016

QUE seuls sont considérés aux fins d'octroi du contrat, les soumissionnaires ayant un établissement au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.

QUE le plus bas soumissionnaire soit celui qui soumettra un prix net, c'est-à-dire, qui comportera le coût pour la fourniture et la livraison d'environ six mille six cents (6600) tonnes métriques de pierre concassée et gravier concassé et brut de différentes grosseurs de granulats, incluant les taxes.

QUE la Municipalité de La Conception ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Tout renseignement concernant le présent appel d'offres peut être obtenu auprès de M. Roch Gervais, directeur des services techniques, au (819) 681-3016, au poste 5404.

**Adoptée**

**6.3. RÉS. 82-18**

**APPEL D'OFFRES PUBLIC 05-2018 – FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX (VRAC)**

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de La Conception procède publiquement et sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) à des demandes de soumissions scellées pour la fourniture de bitumineux (VRAC).

Tout renseignement concernant le présent appel d'offres peut être obtenu auprès de M. Roch Gervais, directeur des services techniques, au (819) 681-3016, au poste 5404.

QUE les soumissions doivent comprendre toutes les caractéristiques et toutes les exigences pour la fourniture de bitumineux (VRAC).

QUE les soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions. Seules les soumissions présentées sur les formulaires de la Municipalité seront acceptées.

QUE les soumissions dûment complétées et signées doivent être reçues au bureau de la Municipalité dans des enveloppes scellées portant l'inscription « Appel d'offres public 05-2018 – Fourniture de 2000 T.M de béton bitumineux » jusqu'à 10h00, heure locale, le 31 mai 2018 à l'adresse de la Municipalité pour être ouvertes publiquement le 31 mai à 10h03 au bureau de la Municipalité :



Municipalité de La Conception  
1371, rue du Centenaire  
La Conception, (Québec) J0T 1M0  
Téléphone : (819) 681-3016

QUE seuls sont considérés aux fins d'octroi du contrat, les soumissionnaires ayant un établissement au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.

QUE le plus bas soumissionnaire soit celui qui soumettra un prix net, c'est-à-dire, qui comportera le coût pour la réalisation des travaux dans la fourniture de béton bitumineux (VRAC), incluant les taxes.

QUE la Municipalité de La Conception ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

**Adoptée**

**6.4. RÉS. 83-18**

**APPEL D'OFFRES PUBLIC 06-2018 – VENTE D'UN CAMION DE MARQUE GMC C5500 ANNÉE 2007**

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de La Conception demande des soumissions publiques pour la vente du camion ci-après :

GMC C5500  
Année 2007  
97 394 kilomètres  
No de série : 1GDE5E3297F409201  
État : fonctionnel

Le véhicule peut être inspecté au garage municipal situé au 2002, rue des Lilas à La Conception. Ledit véhicule était utilisé comme poste de commandement et suite à un sinistre localisé dans la boîte arrière, la Municipalité souhaite s'en départir. Le sinistre a eu lieu le 16 février 2017. Le véhicule sera vendu tel quel, sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur. Le prix de base pour la vente est de 23 000 \$.

Les intéressés doivent soumettre un prix dans une enveloppe scellée, portant la mention « Soumission achat GMC C5500 » et acheminer le tout au plus tard le 5 juillet 2018, à 10h00, au bureau municipal de La Conception situé au 1371, rue du Centenaire, La Conception, Québec, J0T 1M0. Les soumissions seront ouvertes publiquement au même endroit à 10h01, le 5 juillet 2018.

Le soumissionnaire est tenu de prendre connaissance de la politique de gestion contractuelle émise par la Municipalité. Tout renseignement concernant le présent appel d'offres peut être obtenu auprès de M. Roch Gervais, directeur des services techniques, au (819) 681-3016 poste 5404, ou par courriel à [techniques@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:techniques@municipalite.laconception.qc.ca).

La Municipalité de La Conception ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.



**Adoptée**

**Période de questions du public**

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1. RÉS. 84-18 AUTORISATION D'ACHAT DE SIGNALISATION – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**CONSIDÉRANT** les besoins pour le service des travaux publics et l'importance de la sécurité de nos employés;

**CONSIDÉRANT** la subvention reçue au montant de 1 506 \$ pour l'achat d'un afficheur de vitesse, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat de signalisation diverse pour le service des travaux publics, et ce, à la compagnie Signel Services Inc. au montant de 9 986.20 \$, plus les taxes applicables.

**Adoptée**

**Période de questions du public**

**8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**8.1. RÉS. 85-18 AUTORISATION D'ACHAT DE PONCEAUX POUR L'ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT** le besoin en termes de ponceaux pour divers travaux de voirie pour l'année 2018;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues et le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat de ponceaux pour l'année 2018 à la compagnie Métal Gosselin Ltée, et ce, au coût de 17 269.06 \$, plus les taxes applicables.

Le tout payable à même la taxe verte.

**Adoptée**

**8.2. RÉS. 86-18 RATIFICATION POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ POUR L'EXCAVATRICE JOHN DEERE 1998**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de munir l'excavatrice d'équipement de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, ratifier l'achat et l'installation d'un équipement de sécurité, soit un limiteur de portée ainsi que les pièces nécessaires à l'installation, à la compagnie Allfett Solutions, et ce, au coût de 4660.25 \$, plus les taxes applicables.

**Adoptée**

**8.3. RÉS. 87-18 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE À BOIS**





**CONSIDÉRANT**

les besoins pour le service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat d'une déchiqueteuse à bois de marque Vermeer 1250, pour le service des travaux publics, et ce, au coût de 8 500 \$, plus les taxes applicables.

**Adoptée**

**8.4. RÉS. 88-18**

**LOCATION D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT**

le besoin en termes de véhicule pour le service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la location d'un véhicule de type camionnette, pour le service des travaux publics, et ce, au coût de 894 \$ par mois, plus les taxes applicables et pour une durée de six (6) mois.

**Adoptée**

**8.5. RÉS. 89-18**

**MANDAT À LA FIRME DYNAMITAGE ST-PIERRE – CHEMIN DES GRIVES**

**CONSIDÉRANT**

la nécessité pour la Municipalité de procéder à des travaux de dynamitage sur environ 140 mètres linéaires sur le chemin des Grives;

**CONSIDÉRANT**

la Municipalité a demandé à deux entreprises de leur faire parvenir une soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater la firme Dynamitage St-Pierre pour effectuer les travaux de dynamitage sur le chemin des Grives, et ce, pour un montant de 6 500 \$, incluant les taxes.

**Adoptée**

**Période de questions du public**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1. RÉS. 90-18**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES REGROUPANT LES MUNICIPALITÉS DE LA MINERVE, LABELLE ET LA CONCEPTION**

**CONSIDÉRANT QUE**

le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles pour les municipalités d'Arundel de Barkmere, Montcalm, Mont-Tremblant et La Conception vient à échéance le 31 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de La Conception désire joindre l'entente entre les municipalités de Labelle et de La Minerve relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de La Conception ne désire pas se prévaloir de l'année d'option au contrat de collecte des matières résiduelles avec RC Miller pour 2019;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le maire, M. Maurice Plouffe et le directeur général, M. Hugues Jacob, à signer aux fins d'acceptation des termes de l'entente relative à la collecte et au transport des matières résiduelles entre les municipalités de La Minerve, Labelle et La Conception.

**Adoptée**

**Période de questions du public**

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**10.1. RÉS. 91-18 AMENDEMENT À LA POLITIQUE RELATIVE AUX USAGES ET AU CONTRÔLE DES ACCÈS PUBLICS DU LAC DES TROIS MONTAGNES**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de mettre à jour la politique relative aux usages et au contrôle des accès publics du lac des Trois Montagnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'amender la politique relative aux usages et au contrôle des accès publics du lac des Trois Montagnes, et ce, afin de procéder à sa mise à jour.

**Adoptée**

**10.2. RÉS. 92-18 OCTROI DE CONTRAT POUR LE CONTRÔLE DES ACCÈS PUBLICS DU LAC DES TROIS MONTAGNES**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la politique relative aux usages et au contrôle des accès publics du lac des Trois Montagnes;

**CONSIDÉRANT QUE** des ressources humaines sont nécessaires pour aux fins d'application de ladite politique;

**CONSIDÉRANT QU'** il est essentiel pour les candidats de posséder l'autonomie, la disponibilité, la bienveillance et la diligence nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat relatif au contrôle des accès publics du lac des Trois Montagnes à M. Gilles Léveillé (responsable) et M. André Bourgon (responsable remplaçant).

Le tout, en respect de la politique et selon les conditions suivantes :

- Être répondant au téléphone cellulaire procuré par la Municipalité (819-429-1462) à tous les jours, à partir de 9h00 jusqu'à 16h00, et ce, entre le 4 juin et le 4 septembre 2018 inclusivement;
- Qu'une allocation mensuelle de 1000 \$ soit versée au responsable, M. Gilles Léveillé, conditionnellement à ce qu'il soit disponible tous les jours;
- Qu'une allocation pour les suppléances lors d'absence imprévue du responsable, soit fixée à 25 \$ par déplacements non limités, et ce, pour un maximum de 200 \$ par semaine.



**Adoptée**

**10.3. RÉS. 93-18**

**RETOUR SUR L'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU CROISEMENT VÉHICULAIRE SUR LE PARC LINÉAIRE P'TIT TRAIN DU NORD**

**CONSIDÉRANT**

le retour sur la demande qui a été présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 27 mars 2017 afin de valider une troisième option pour la traverse du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'option A consiste à emprunter un chemin privé qui se situe à l'intérieur de l'emprise du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord mais qui ne chevauche en aucun point la chaussée de la piste multifonctionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'option B consiste à utiliser la servitude de passage établie lors de l'achat du terrain permettant d'y circuler par véhicule;

**CONSIDÉRANT QUE**

pour ces deux options, l'accès est limité aux équipes d'entretien ou aux véhicules d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE**

les visiteurs et les résidents du projet Bel-Air Tremblant, quant à eux, pourront venir à pied depuis le stationnement, qui sera construit de l'autre côté du ruisseau permanent et accessible par une traverse piétonne;

**CONSIDÉRANT QUE**

la troisième option est d'utiliser la servitude de passage établie lors de l'achat du terrain et de passer soit au-dessus ou au-dessous de l'emprise du Parc linéaire;

**CONSIDÉRANT QUE**

cette option permettrait l'accessibilité véhiculaire à l'aire récréotouristique autant aux équipes d'entretien, aux véhicules d'urgence et aux résidents et visiteurs du projet Bel-Air Tremblant;

**CONSIDÉRANT QUE**

le CCU est favorable au Projet d'amendement règlementaire afin d'aménager un nouveau croisement véhiculaire desservant le projet Bel-Air Tremblant;

**CONSIDÉRANT QUE**

le CCU est favorable à ne pas tenir compte de la troisième option en raison du refus par le promoteur de l'envisager;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de présenter, à la MRC des Laurentides, la demande d'un nouveau croisement véhiculaire sur le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord.

**Adoptée**

**10.4. RÉS. 94-18**

**DEMANDE DE PIIA 2018-00005 - LOTS RÉNOVÉS 4 419 510 ET 4 420 483 – CAMPING PARC LA CONCEPTION**

**CONSIDÉRANT QUE**

la présente demande vise à autoriser les finis extérieurs pour l'ajout d'un restaurant et d'un dépanneur attenants à la salle commune;

**CONSIDÉRANT QUE**

les finis extérieurs utilisés seront les mêmes que ceux de la salle commune;

**CONSIDÉRANT**

la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 25 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon,



conseillère, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de PIIA 2018-00005, telle que présentée.

**Adoptée**

**10.5. RÉS. 95-18**

**DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE 2018-00006 – EXEMPTION DE LA CONTRIBUTION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande vise à exempter de la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux la zone agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette exemption n'inclurait toutefois pas une superficie de 5000 mètres carrés, réservée à des fins résidentielles;

**CONSIDÉRANT** la lettre des demandeurs et la consultation de la réglementation de différentes municipalités qui exemptent le territoire agricole de la contribution;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de dynamiser et de promouvoir le développement de l'agriculture;

**CONSIDÉRANT** la difficulté d'acquérir des terres agricoles en raison de leur valeur foncière élevée;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a environ une quinzaine d'endroits dans la Municipalité où il serait possible de construire une nouvelle résidence en zone agroforestière et qui présentent une situation semblable à celle des demandeurs;

**CONSIDÉRANT QU'** une unité foncière agricole ne peut être subdivisée;

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire de faciliter l'accès aux terres agricoles pour la relève agricole;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable émise selon certaines conditions, par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 25 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la présente demande de modification réglementaire 2018-00006 pour exemption de la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux, conditionnellement à :

- Exclure la partie agricole de la contribution à l'exception de la partie utilisée à des fins résidentielles;
- Établir la partie utilisée à des fins résidentielles à 5 000 mètres carrés;
- Délimiter la superficie de 5 000 mètres carrés à vocation résidentielle à l'intérieur d'un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre;
- Faire évaluer par un évaluateur agréé, la valeur de la superficie de 5 000 mètres carrés utilisée à des fins résidentielles aux frais du demandeur;
- Que le demandeur s'engage à exploiter la partie agricole dans un délai maximal de deux ans après l'acquisition.

**Adoptée**

**10.6. RÉS. 96-18**

**DEMANDE DE PIIA 2018-00007 - MATRICULE 1213-83-3423 -**

**2986**



**PONT COUVERT, COMPAGNIE 9898-4949 INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande vise à autoriser l'apparence visuelle d'un cabanon de 12 pieds par 7 pieds à être construit sur le tablier du Pont Couvert;

**CONSIDÉRANT** l'esquisse graphique produite par le demandeur;

**CONSIDÉRANT** l'emplacement projeté du cabanon;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable émise selon certaines conditions, par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 25 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la présente demande de PIIA 2018-00007, conditionnellement à :

- Ce que la structure du cabanon soit amovible;
- Ce qu'il n'y ait pas ajout de plancher en ciment sous le cabanon;
- Ce que le cabanon soit localisé à plus d'un mètre des lignes latérales.

**Adoptée**

**10.7. RÉS. 97-18 AUGMENTATION DU MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE POUR LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'augmenter le montant des jetons de présence des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), afin de s'ajuster au coût de la vie;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant actuel est fixé à 35.00 \$ par rencontre, par membre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'augmenter le montant des jetons de présence des membres du CCU, et ce, à 50.00 \$ par rencontre.

QUE cette augmentation soit rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Adoptée**

**Période de questions du public**

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1. RÉS. 98-18 RATIFICATION D'EMBAUCHES POUR LE CAMP DE JOUR LA TOUPIE 2018**

**CONSIDÉRANT** le besoin en ressources humaines pour le déroulement du Camp de jour La Toupie 2018 et suite également à un grand nombre d'inscriptions d'enfants;

**CONSIDÉRANT** les entrevues tenues par le comité de sélection et suite à leurs recommandations à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents de ratifier les embauches suivantes, soit :



- Madame Émilie Potvin Bujold, à titre d'animatrice en chef au taux horaire de 16.60 \$;
- Madame Audrey Clément, à titre de technicienne en éducation spécialisée au taux horaire de 14.50 \$;
- Monsieur Thomas Hinse à titre d'animateur responsable au taux horaire de 13 \$;
- MMES Rose Brisson, Justine Guimont et Charlie Forget, ainsi que M. Vincent Bernard, à titre d'animateurs au taux horaire de 12.50 \$;
- Mme Justine Labelle, à titre d'aide-animatrice au tarif hebdomadaire de 100 \$.

**Adoptée**

**11.2. RÉS. 99-18**

**NOMINATION DE L'ÉLU RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES**

Il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer la conseillère, Mme Annie Rémillard, à titre de responsable de la bibliothèque municipale auprès du Réseau Biblio des Laurentides.

**Adoptée**

**11.3. RÉS. 100-18**

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS – PROJET « AÎNÉS AU KETCHUM »**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de La Conception possède une politique familiale et participera éventuellement à la démarche Municipalité Amie des aînés (MADA);

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité désire faire profiter de la qualité de vie de sa collectivité et y contribuer par sa participation dans la vie active des personnes âgées de 55 ans et plus;

**CONSIDÉRANT QUE**

la dévitalisation des villages du Québec est une réalité croissante qui amène des défis importants à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité a investi énormément dans différents programmes et dans la mise en place d'actions concrètes afin d'éviter l'exclusion sociale et la dévitalisation;

**CONSIDÉRANT QUE**

le vieillissement de la population, la centralisation des services et des industries dans les plus grandes villes ainsi que l'exode de ses populations sont autant de facteurs qui contribuent à la décroissance et au sentiment de découragement des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE**

la demande du projet dans le cadre du programme nouveaux Horizons pour les Aînés doit reposer sur les objectifs suivants :

- Promouvoir le bénévolat chez les aînés et les membres des autres générations;
- Inciter les aînés à participer à la vie de leur collectivité en encadrant d'autres personnes;
- Accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière;
- Appuyer la participation et l'inclusion sociales des aînés;
- Fournir une aide à l'immobilisation pour les projets et programmes communautaires, nouveaux ou existants destinés aux aînés.



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

- De demander une aide financière de 20 000\$, pour la réalisation d'une aire de rassemblement dont l'endroit d'implantation sera dans le parc Ketchum;
- De mandater la responsable des loisirs et le directeur général à présenter ladite demande et de signer les documents au respect du programme et menant à la bonne conduite et l'administration.

**Adoptée**

**Période de questions du public**

**12. DIVERS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**13.1. RÉS. 101-18**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h45.

**Adoptée**

\_\_\_\_\_  
**Hugues Jacob,**  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
**Maurice Plouffe,**  
Maire

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.